

26 fév.  
2014

## Personnels sociaux et de santé

Le groupe de travail (GT 12) sur les personnels sociaux et de santé s'est réuni le 3 février. La délégation du Sgen-CFDT était composée d'un assistant de service social et d'un infirmier.

Les propositions du ministère portaient

- d'une part sur **la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves**,
- d'autre part sur **la politique en matière sociale, de santé et de qualité de vie au travail pour les personnels**.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programme pour la refondation de l'École de la République, dont l'objectif est celui de la réussite de tous les élèves.

### Trois axes principaux

#### Une politique intégrée à la mission de l'École.

- **Pour les élèves**, les grands principes de la loi sont rappelés : favoriser l'apprentissage, concourir à la bienveillance du climat scolaire, réduire les inégalités territoriales, prévenir le décrochage scolaire, auxquels s'ajoute la grande attention portée au primaire, à l'éducation prioritaire, aux élèves en situation de handicap, à l'école inclusive, à la lutte contre l'illettrisme, à la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaires.
- Le rôle des **personnels** dans l'amélioration du système éducatif est affirmé. Les politiques d'action sociale, de santé et de sécurité au travail visent à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels. C'est dans ce cadre que le ministère définit les missions des personnels sociaux et de santé.

#### Une politique en cohérence avec d'autres politiques publiques.

Notamment avec la santé publique (santé des élèves, citoyenneté), avec les politiques sociales et familiales (parentalité, protection de l'enfance, accueil de tous les élèves, lutte contre la pauvreté...) ainsi qu'avec la politique de la ville (réussite éducative, ateliers santé ville...).

- **Pour les personnels**, le dispositif s'appuie sur la mise en œuvre du protocole d'accord sur les risques sociaux. La politique en la matière s'articule autour des CHSCT. L'action sociale s'inscrit dans un cadrage au sens large de l'action sociale ministérielle et interministérielle.

#### Une gouvernance renouvelée.

- **Pour les élèves**, une déclinaison classique :
  - > **au niveau national**, installation d'une MISSE (mission interministérielle santé-social-éducation) : mise en œuvre d'une politique cohérente, accompagnement des écoles et des établissements, dispositifs de formation, indicateurs d'évaluation ;
  - > **au niveau académique**, ciblage de l'éducation prioritaire et des zones rurales isolées. Une coordination pilotée par un IA-IPR EVS est proposée, réunissant les conseillers techniques du recteur (médecin, infirmier, conseiller technique de service social, conseiller technique ASH). Les liens avec l'ARS, les directions régionales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les partenaires associatifs, sont renforcés.
    - >> **au niveau départemental**, lieu de la mise en œuvre et du pilotage, dans les territoires, de la politique académique.



>> **au niveau infradépartemental et local**, dans lequel s'invitent le projet d'établissement et le développement des comités santé-social citoyenneté.

► **Pour les personnels**, la politique est menée aux niveaux national et territorial par la direction des ressources humaines. Les personnels sociaux et de santé relèvent de celle-ci. Le pilotage s'appuie sur les CHSCT et les comités d'action sociale. C'est la notion de pilote d'une équipe pluridisciplinaire qui est retenue afin d'appréhender l'ensemble des problèmes « santé-social » (santé au travail et à l'environnement professionnel, difficultés sociales, parcours professionnels...) — une approche globale dans une optique de prévention des risques professionnels et la promotion de la qualité de vie au travail.

### Ce qu'en pense le Sgen-CFDT

L'approche globale des missions des personnels, médecins, infirmiers et assistants de service social, en fonction des publics auxquels ils s'adressent, élèves et personnels, nous convient.

Nous regrettons que les missions en direction des étudiants ne soient pas prises en compte, parce que relevant du ministère de l'Enseignement et de la Recherche.

Les règles déontologiques qui régissent les différentes professions doivent être clairement rappelées.

Nous avons de nouveau évoqué l'urgence de la réécriture de la circulaire de missions des assistants de service social, laissée en l'état de projet depuis le début des années 2000. Par ailleurs, au regard des textes proposés, il y a un nécessaire besoin de clarifier les liens avec les partenaires institutionnels, et notamment avec les conseils généraux, le ministère de la Justice.

Si les interventions dans les secteurs de l'éducation prioritaire sont mises au même niveau que celles dans les zones rurales isolées, il faut s'interroger sur les moyens financiers (pour les déplacements) et humains (dans l'affectation des personnels) nécessaires à la mise en œuvre.

La mise en place des actions auprès des élèves de l'école primaire nécessite de définir sa pertinence, de préciser les domaines d'intervention, de permettre aux acteurs de terrain d'acquérir une expertise, notamment dans le domaine de la prévention précoce.

Nous formulons également le vœu d'une véritable politique sociale définie au niveau national, notamment dans les champs des aides financières (bourses et fonds sociaux), pour faciliter l'égalité de traitement des situations à travers tout le territoire. Une remise à plat de ces systèmes s'avère nécessaire.

La part du travail collectif est déclinée à plusieurs niveaux, tant d'un point de vue structurel qu'informel, et souscrit à une approche pluridisciplinaire. Une collaboration entre les personnels nécessite des temps d'échanges réguliers.

### Des questions en suspens

Quelle est la signification de l'organisation d'un réseau d'accompagnement des écoles et des établissements ? Le dispositif de formation, rattaché aux ESPÉ, peut-il laisser supposer des formations de niveau universitaire et interdisciplinaire en cohérence avec nos métiers ? La composition du comité académique santé-social-citoyenneté est-elle prévue ? (représentativité des services sociaux et de santé).

